

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2020

Aujourd'hui, vingt-neuf janvier deux mille vingt et un,
Le Conseil Municipale de la ville de Subles, s'est réuni en séance sans public, à la salle socioculturelle, rue Saint Martin à Subles, à vingt heures trente, après les convocations prévues par la loi, sous la présidence de M. Thierry DUBOSQ, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BOUDOT, BRUNET, LANDELLE, LEBOSSE et LEROUX,
Messieurs DUBOSQ, BACON, DE SUTTER, GIROT, HAUPAIS, LENOEL,
LEVALLOIS et SALLES,

Était absente, excusée ayant donné pouvoir :

Mme CHARPIN a donné pouvoir à M. HAUPAIS

Madame BOUDOT est nommée, secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 octobre 2020

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2020 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Ce document ne présentant aucune observation particulière, il est adopté à l'unanimité.

2. Bayeux Intercom : Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Monsieur Thierry Dubosq est désigné à l'unanimité.

3. Bayeux Intercom :

Rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité de l'eau

Les tarifs sont reportés à l'identique en 2020.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Rapports annuels 2019 sur le prix de l'Assainissement

Les tarifs sont reportés à l'identique en 2020.

Le rapport est approuvé à l'unanimité

4. Rapport d'activité 2019 de Bayeux Intercom

Présentation du rapport d'activité de Bayeux Intercom

Le rapport est approuvé à l'unanimité

5. Bayeux Intercom : Convention occupation par l'école du City

La mise à disposition du city-stade pour une occupation scolaire a été conclue moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 3378€ en 2021 et 3445€ en 2022. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la convention de la mise à disposition du City-Stade.

6. Convention avec Brigade verte

Sur appel de la collectivité, la Brigade Verte s'occupe des destructions de nid frelons et guêpes, de la récupération des animaux errants et de l'enlèvement des dépôts d'ordures. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le renouvellement de la Convention pour 2021.

7. Tarifs communaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver les tarifs actuels afférents à la location de la Salle Socioculturelle et la location de tables, chaises et couverts, pour l'année 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver les tarifs actuels afférents aux concessions du cimetière et du columbarium, pour l'année 2021.

8. Tarifs de consommations pour les manifestations communales, régie licence IV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver les tarifs actuels afférents aux consommations, jusqu'à la fin de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la régie temporaire de recettes pour l'année 2021.

9. Urbanisme : taxe d'aménagement 5% sur l'ensemble

Un taux de 5% pour la taxe d'aménagement est institué sur l'ensemble de la commune, à l'exception d'une parcelle (pour laquelle s'applique un taux de 20% et qui n'est plus constructible) ainsi qu'une exonérer en partie (80% de la surface) les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le taux de 5% pour la taxe d'aménagement sur l'ensemble de la commune et d'exonérer en partie (80% de la surface) les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

10. Urbanisme : extension de réseau

Une extension de réseau est nécessaire pour raccorder un terrain situé avenue des Fresnaux. Le coût total de l'extension est de 5 943 € dont 2 377,2 € H.T. à la charge de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver cette extension de réseau.

11. Urbanisme : numérotation des rues.

L'avenue des Fresnaux, la rue du Tilleul, la route de Pézerolles, la route de Saint Paul du Vernay, la rue Sainte Radegonde, la route d'Arganchy doivent être numérotées selon le système de numérotation métrique.

61 plaques de numéros ainsi que les panneaux des lieux-dits et des passages doivent être commandés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la nouvelle numérotation des voies concernées avec 14 voix pour et 1 voix contre (M Patrice GIROT).

12. Travaux : voie douce « rue Sainte Radegonde ».

Le devis a été revu pour l'ajout d'une bordure supplémentaire, côté Subles, pour un montant supplémentaire de 4 737,20 € H.T. Le Conseil Municipal d'Arganchy refuse de participer à ce supplément alors que ce projet est commun sur une base de 50% chacun. Une demande a été déposée en Sous-Préfecture afin d'obtenir une subvention DETR supplémentaire de 30% sur cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le nouveau devis des travaux rue Sainte Radegonde.

13 : Travaux mairie et salle des associations.

Un diagnostic DPE a été réalisé pour le bâtiment de la mairie qui a été classé G. Des devis ont été réalisés, pour un montant de 39 640.86 € H.T. et un dossier de demande de subvention va être déposé dans le cadre des programmes d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Pour les travaux de la Salle des associations, le montant des devis se monte à 24 249.83 € HT, un dossier de demande de subvention va également être déposé. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les deux demandes de subventions.

14. Demande de soutiens :

Sollicitation d'une Subvention par le Bureau des Elèves du Lycée professionnel maritime et aquacole de Cherbourg

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal rejette la demande avec 13 voix « contre » et 2 abstentions (Mesdames BOUDOT et BRUNET).

Sollicitation d'une subvention par l'Association Française des Sclérosés en Plaques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal rejette la demande avec 7 voix « CONTRE » (Mesdames LANDELLE, LEBOSSE, BRUNET, LEHAIN, Messieurs DUBOSQ, DE SUTTER, LENOËL) ; 2 voix « POUR » (Messieurs GIROT et BACON) et 6 abstentions (Mesdames BOUDOT, LEROUX, CHARPIN, Messieurs SALLES, HAUPAIS, LEVALLOIS).

Sollicitation d'une subvention par la SPA de Verson.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal rejette la demande avec 9 voix « CONTRE » (Mesdames LANDELLE, LEHAIN, LEBOSSÉ, messieurs DUBOSQ, DE SUTTER, GIROT, SALLES, LENOËL, LEVALLOIS) ; 1 voix « POUR » (Madame LEROUX) et 5 abstentions (Mesdames BOUDOT, BRUNET, CHARPIN, Messieurs HAUPAIS, BACON).

Sollicitation d'une subvention par la Ligue contre le cancer :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la demande avec 3 voix « CONTRE » (Mesdames LANDELLE, LEBOSSÉ, monsieur LENOËL) ; 6 voix « POUR » (Mesdames LEROUX, BRUNET, CHARPIN, messieurs HAUPAIS, BACON, GIROT) et 6 abstentions (Mesdames BOUDOT, LEHAIN, Messieurs DUBOSQ, DE SUTTER, LEVALLOIS, SALLES).

La somme d'une subvention d'un montant de 100€ est acceptée avec 11 voix « POUR » et 4 voix « CONTRE » (Mesdames LANDELLE, LEHAIN, LEBOSSÉ et monsieur LENOËL).

15. Personnel communal : Modification des critères pour l'entretien professionnel.
Monsieur Le Maire expose les modalités et les critères pour l'entretien professionnel du personnel communal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des critères de l'entretien professionnel du personnel communal.

16. Règlement de la salle Socioculturelle :
Madame LEBOSSÉ présente le nouveau règlement de la Salle Socioculturelle. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le nouveau règlement.

17. Commission Travaux/Espaces verts
Monsieur DE SUTTER informe le conseil municipal de la commande d'une échelle/plateforme télescopique, nécessaire au travail en hauteur, pour la somme de 1 260.40 € TTC. Il informe également le Conseil Municipal des derniers travaux effectués (enrobé hameau de Brunville, installation du filet en hauteur entre le City stade et l'école) et des travaux à venir (remise en état par Enedis du transformateur, hameau des Herbages en 2021).

18. Affaires diverses :

Madame LANDELLE informe le Conseil Municipal de la commande d'un logiciel pour la bibliothèque.

Madame LEBOSSÉ informe le Conseil Municipal des retours positifs de la population concernant la distribution des colis, de la page Facebook de Subles et du site internet.

Messieurs HAUPAIS et BACON informe le Conseil Municipal de la demande d'une personne, habitante de la route de Pézerolles, qui se plaint de problème de livraison dus à la présence d'un panneau d'interdiction aux poids lourds. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'ajout d'un panneau mentionnant « sauf livraison ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00.

Le Maire,
Thierry DUBOSQ

